



Appel à intention d'articles

Mutations des pratiques ésotériques et des médecines alternatives

Coordonné par Valérie Beaudouin¹ et Arnaud Esquerre²

Les pratiques ésotériques et les médecines alternatives se sont, comme tant d'autres pratiques, transformées avec l'essor d'internet, de la numérisation et de la mise en réseau. Cet essor a permis de faire circuler des connaissances auxquelles il était, jusqu'alors, plus difficile d'accéder, et de mettre en relation des personnes pour créer de nouvelles communautés. Ces espaces d'entraide et de construction de nouveaux savoirs peuvent, cependant, aussi faire l'objet de critiques et de mises en cause.

Ce numéro de la revue *Réseaux* propose d'analyser ces mutations. L'expression de « pratiques ésotériques » englobe celles de sorcellerie, de magnétisme, de néo-chamanisme, d'astrologie, de voyance, de médiumnité, sans que cette liste soit exhaustive. Elles peuvent souvent être associées à des pratiques dites de médecines alternatives (ou non conventionnelles), comme l'ostéopathie, l'acupuncture, l'homéopathie, l'hypnose, etc. et à des pratiques de bien-être, telles que le développement personnel, le coaching, etc. Un des enjeux est d'explorer l'enchevêtrement de ce qui est souvent traité en privilégiant l'une de ces pratiques, alors que les personnes circulent fréquemment de l'une à l'autre, peuvent les combiner et les hybrider. Cependant, dans tous les cas, se pose la question de leur légitimité et de leur disqualification. Au cœur de cette contestation, on s'interrogera plus particulièrement sur les rapports de genre et ceux de classes sociales.

Un premier axe de l'appel à contributions concerne les utilisatrices et les utilisateurs de ces pratiques ésotériques, de médecines alternatives et de bien-être. Quels sont les profils de ces consommateurs et consommatrices ? Comment, dans des espaces numériques, se développe l'échange de savoirs ? Comment se constituent en ligne des collectifs autour de pratiques telles que la sorcellerie ? Comment l'astrologie est-elle utilisée comme une ressource pour faire des rencontres en ligne ?

¹ EHESS, CEMS

² CNRS-EHESS, IRIS

Un deuxième axe de l'appel à projet concerne celles et ceux qui décident de faire de ces pratiques leur profession. Comment décide-t-on de passer d'une pratique amatrice, pour soi et pour les proches, au statut de professionnel, et d'en tirer un revenu ? Quels dispositifs techniques sont mobilisés pour construire une trajectoire de professionnalisation ? Dans quelle économie ces pratiques s'inscrivent-elles ? Comment la réputation, centrale pour diminuer l'incertitude des clientes et clients, s'établit-elle et peut-elle être maintenue, voire garantie et par qui, dans un univers qui n'est pas institutionnalisé ? Comment des influenceuses et des créatrices de contenu sur les réseaux sociaux ont investi ces pratiques et comment sont-elles valorisées ?

Le troisième axe de l'appel à projet concerne les controverses liées à ces pratiques. Comment sont-elles appréhendées par les pouvoirs publics ? Comment les associations de victimes ont, elles aussi, évolué et mis en commun leurs informations et des moyens de prévention ? Comment se constituent des accusations de charlatanisme ? Comment les collectifs de pratiquants défendent leurs positions ? Pourquoi, en dépit d'accusations, voire de procès et de condamnations, des collectifs continuent à exister ?

Les contributions devront s'appuyer sur des enquêtes de terrain conséquentes, mobilisant ethnographie en ligne et hors ligne, analyse de corpus, entretiens ou enquête quantitative. Une perspective historique mettant en valeur les mutations produites par les usages en ligne et numériques sera fort appréciée.

Calendrier prévisionnel

Nous vous demandons d'adresser au secrétariat de rédaction (aurelie.bur@enpc.fr) pour **le 30 octobre 2025**, des intentions (2 pages présentant objet, question de recherche, inscription dans la littérature, méthodologie et résultats).

La soumission de la première version des articles retenus (65 000 signes, notes et espaces compris) est attendue **début mars 2026**, la publication du dossier est prévue **fin 2026**.

Vous trouverez plus d'informations, notamment les consignes aux auteurs sur le site de la revue : <https://www.revue-reseaux.fr/wp-content/uploads/sites/34/2019/10/Reseaux-consignes-aux-auteurs-VF-BAP-01-2023.pdf>